

Carte Accès-Loisirs



Mise en contexte

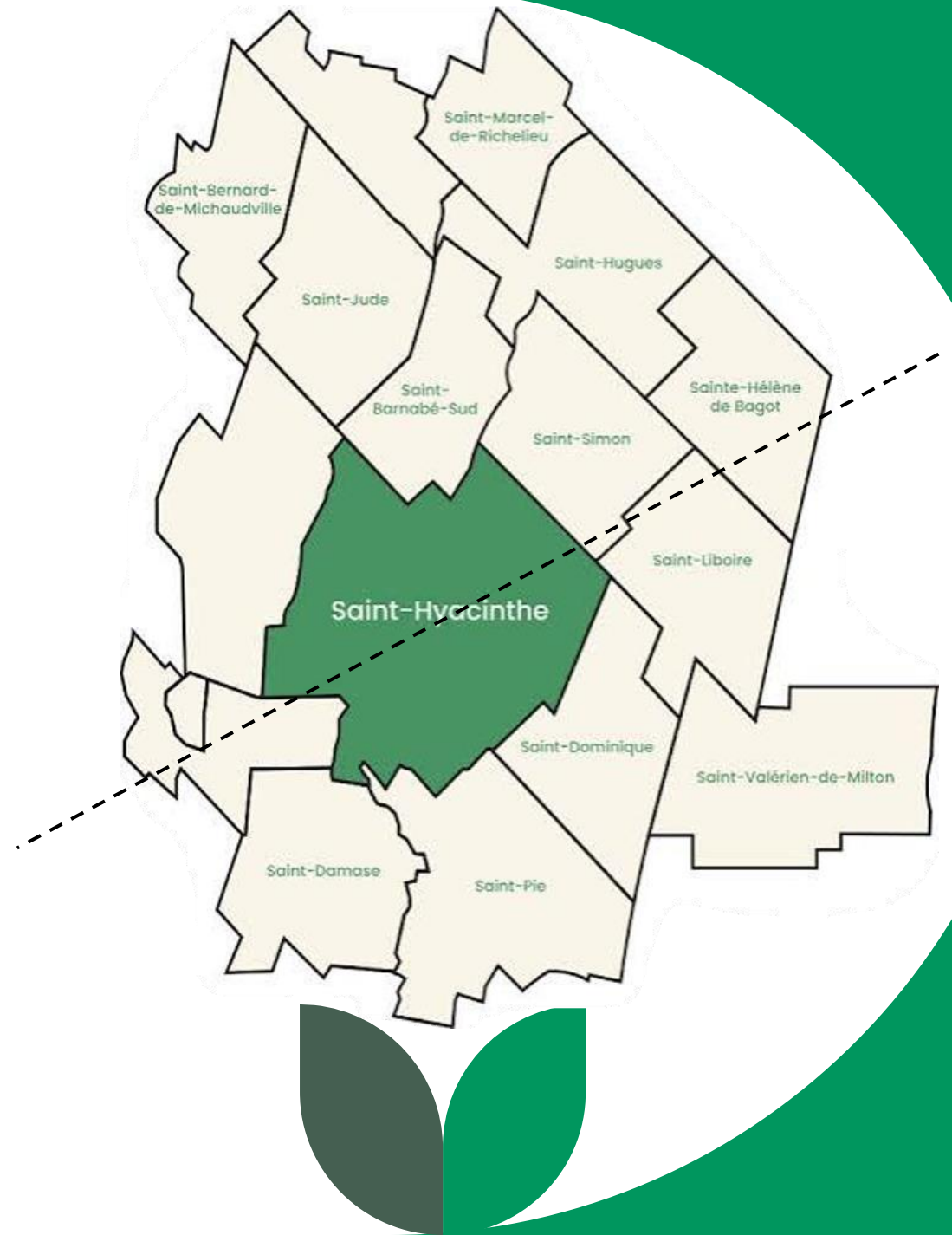
Carte Accès-Loisirs



Mise en contexte

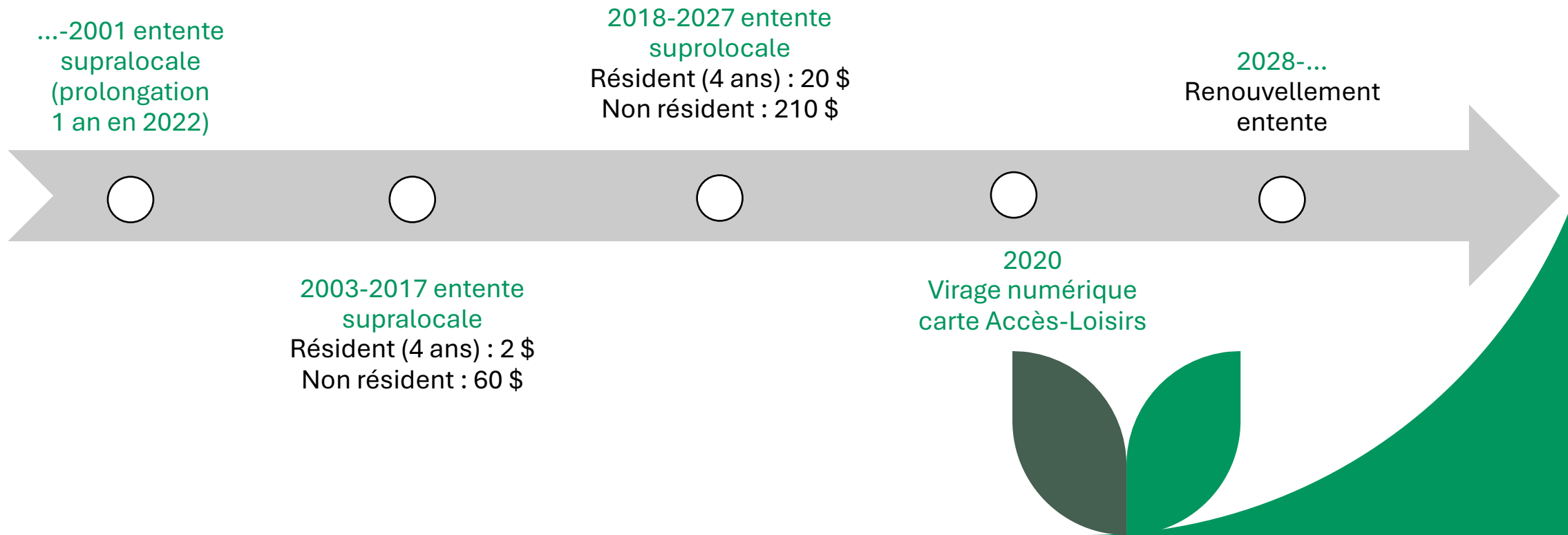
Saint-Hyacinthe

- 61 000 de population
- Accessible par l'autoroute 20
- Environ 150 organismes reconnus
 - Activités physiques, sport et plein air
 - Art, culture et patrimoine
 - Vie communautaire
 - Développement social



Mise en contexte

L'application de la carte Accès-Loisirs découle de l'« **Entente intermunicipale relative au loisir et à la culture** » avec les **16 municipalités de la MRC Les Maskoutains**. Elle est basée sur un accès aux équipements, infrastructures, services et activités à caractère supra local.



Présentation

Carte Accès-Loisirs



Passeport Loisirs

Activité organisée = **carte Accès-Loisirs** exigée

- Nécessite une inscription
- Offert sous forme de période déterminée
- Guidé par des règles et des objectifs
- Offerte par un organisme reconnu ou par la Ville
- Pratiqué dans un bâtiment ou terrain de propriété municipale ou selon entente avec un tiers (ex. CSSSH).



Activité libre = **carte Accès-Loisirs** non exigée

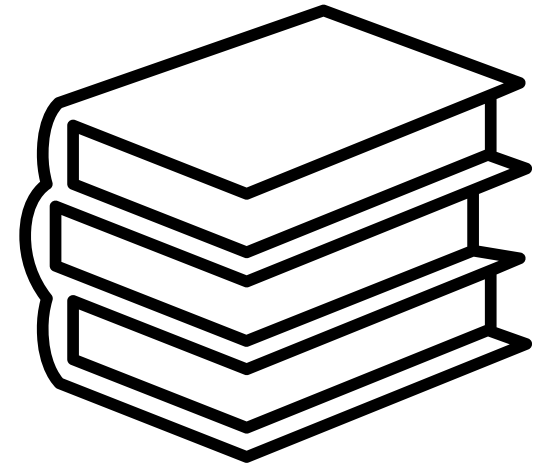
Réduction de tarif possible sur présentation de la carte valide.

Passeport Loisirs

Accès bibliothèque = carte Accès-Loisirs non exigée

En l'absence de la **carte Accès-Loisirs**, une carte de bibliothèque sera émise gratuitement sous présentation des preuves d'identité et de résidence.

Les citoyens non-résidents devront obtenir une **carte Accès-Loisirs non-résident** pour le prêt de document.



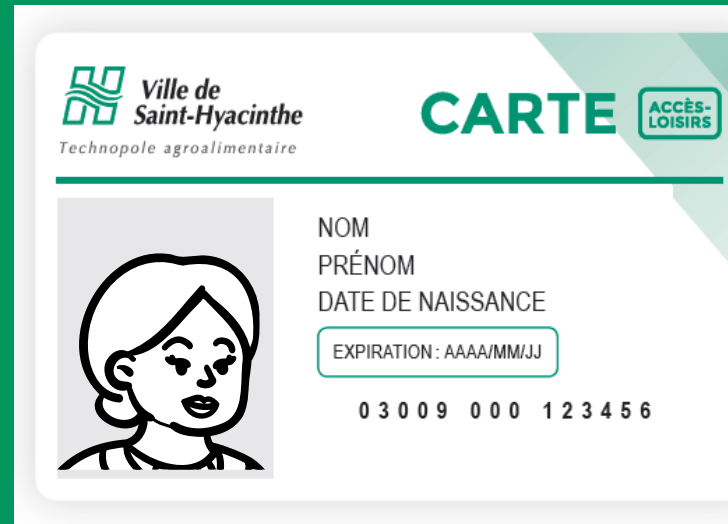
Accès au tarif résident

- Citoyens des 17 municipalités de la MRC des Maskoutains.
- Propriétaire ou copropriétaire d'un immeuble situé à Saint-Hyacinthe.
Les actionnaires d'une compagnie ou les associés d'une société en nom collectif ou en commandite ne sont pas admissibles à ce privilège.

Catégorie	Type de tarifs	Tarification (taxes incluses)		
		1 an	2 ans	4 ans
Résident	Individuel		10.00 \$	20.00 \$
	Famille		25.00 \$	50.00 \$
	Aîné (65 ans et +)		8.00 \$	16.00 \$
Non-résident	Individuel	210.00 \$		
Réimpression de la carte Accès-Loisirs			7.00 \$	

Informations sur la carte Accès-Loisirs

1. Nom et prénom
2. Date de naissance
3. Expiration de la carte
4. Numéro de carte



La prise de photo est obligatoire à l'émission et au renouvellement.
Elle se prend comme une photo de passeport mais avec le sourire!
Le visage doit être mis en évidence.

Émission

1. En ligne : www.st-hyacinthe.ca/carte-acces-loisir
2. Centre aquatique Desjardins
3. Bibliothèques Saint-Hyacinthe (2 lieux)

Pièces demandées

1. une preuve de résidence avec adresse
2. une pièce d'identité avec photo

**Accès à la carte numérique
à partir du dossier en ligne**



Obligation des organismes reconnus

Informez le participant que :

- La **carte Accès-Loisirs** est obligatoire pour l'inscription.
- La **carte Accès-Loisirs** doit être valide lors de l'inscription.
- Les informations du participant en lien avec l'inscription seront transmises à la Ville de Saint-Hyacinthe qui est responsable de se conformer à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Transmission

L'organisme doit transmettre sa liste de participation au Service des Loisirs après chaque inscription.



Obligation des organismes reconnus

Athlètes du sport-études ou sport d'excellence

La **carte Accès-Loisirs** n'est pas obligatoire pour les athlètes engagés dans un **programme sport-études** ou dans une **démarche d'excellence***.

**Identifiés à des niveaux « excellence, élite, relève et espoir », en fonction des critères établis par les fédérations sportives québécoises et approuvés par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieurs (MEES).*

Le club sportif doit obtenir la liste des athlètes reconnus à sa fédération sportive.

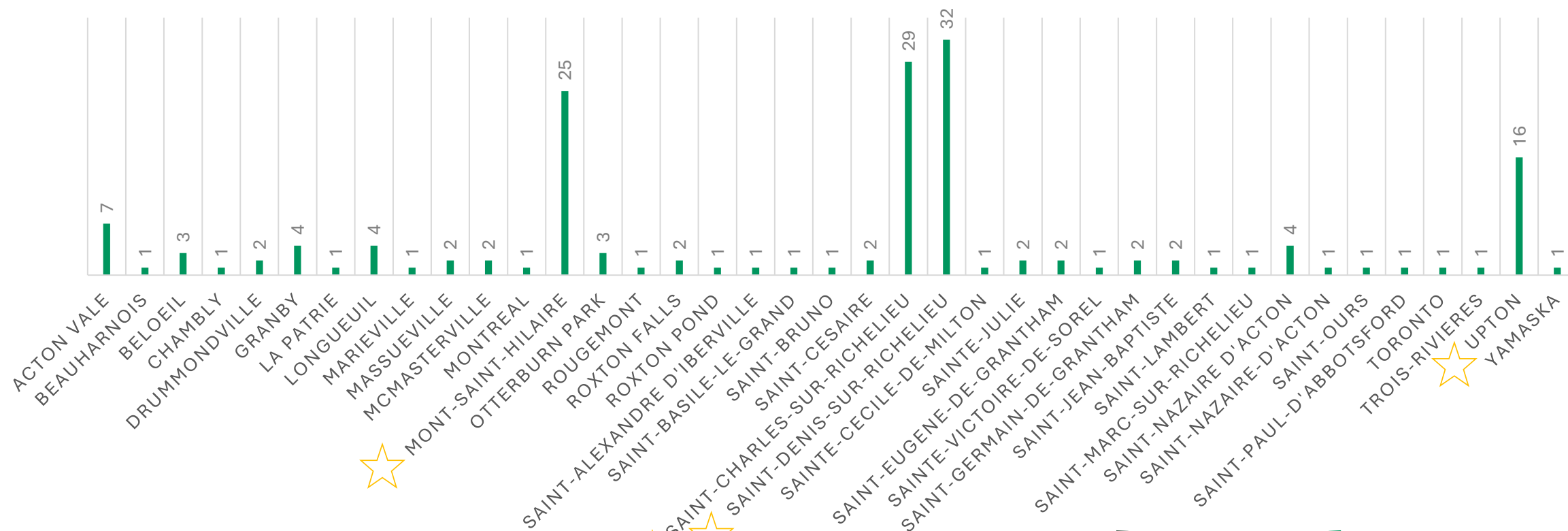


Statistiques d'émission

2025	Total	Revenus (émission et réimpression)	2 ans	4 ans	Traité en ligne (Émission ou renouvellement)
Carte résidente	9366	114 405 \$	43 %	57 %	16 %
Carte non-résidente	165	30 137 \$	100 % (1 an)		3 %
	9531	144 542 \$			

2024	Total	Revenus (émission et réimpression)	2 ans	4 ans	Traité en ligne (Émission ou renouvellement)
Carte résidente	9283	110 583 \$	49 %	51 %	14 %
Carte non-résidente	177	32 159 \$	100 % (1 an)		3 %
	9460	142 742 \$			

Provenance des cartes non-résidents



39 municipalités

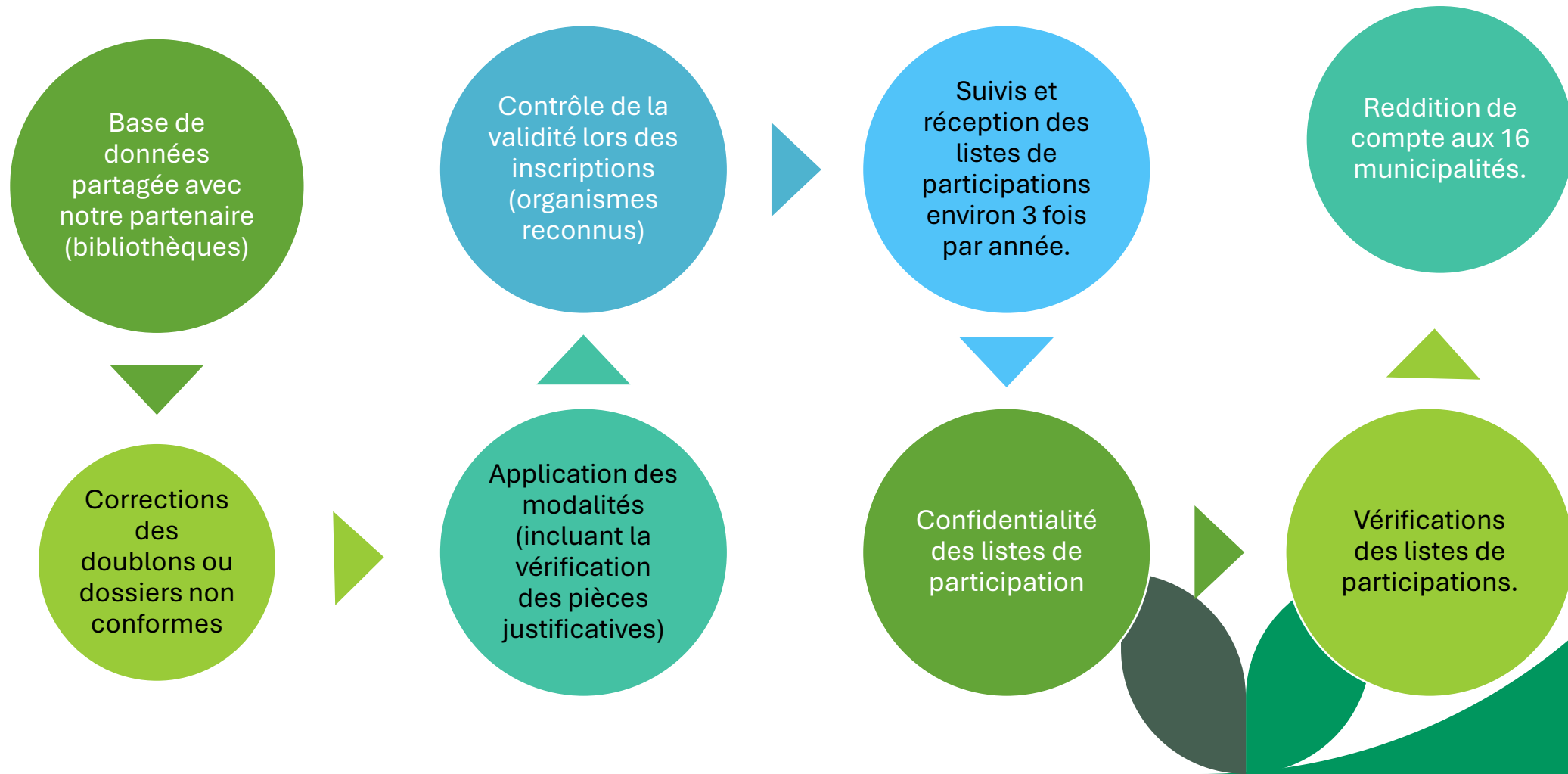


Complexité administrative

Carte Accès-Loisirs



Complexité administrative



Des questions?

Elisabeth Caron

Régisseuse plateaux d'activités

Service des loisirs | Division espaces récréatifs

elisabeth.caron@st-hyacinthe.ca

